



MANDAT TYPE POUR  
LA PRÉPARATION DE  
DESCRIPTIONS FONCIÈRES  
OU TECHNIQUES  
ET DE PLANS

**MANDAT DE  
L'ARPENTEUR-  
GÉOMÈTRE**

# SOMMAIRE

Avant d'acquérir quelque intérêt que ce soit dans une propriété foncière, soit par l'achat, soit par une location, une servitude ou autrement, un organisme de conservation doit toujours obtenir la description légale de la propriété, dans le contrat ou au moyen d'un extrait du registre foncier.

La prochaine étape consiste à aller vérifier l'acuité de ces informations sur le terrain et de repérer réellement les limites. Lorsque la propriété a récemment fait l'objet d'un bornage ou d'un piquetage, il devrait être facile de repérer les bornes ou les repères de piquetage qui en identifient les limites.

L'organisme mandate alors un arpenteur-géomètre qui procèdera au balisage, au piquetage ou au bornage de celles-ci, s'assure de la validité de la description cadastrale au Registre de la publicité des droits et fait corriger toute description qui se révèle incomplète ou erronée.

MANDAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE :  
Mandat type pour la préparation de descriptions foncières ou techniques et de  
plans

Produit par le Réseau de milieux naturels protégés

Rédaction : Conservation de la Nature Canada

Édition août 2020



Représentant provincial, le Réseau de milieux naturels protégés regroupe des gens qui ont à cœur la conservation du patrimoine naturel à travers le Québec. Fondé il y a plus de 25 ans, ce réseau rallie la majorité des acteurs de la conservation en terres privées au Québec. L'association est constituée à des fins de bienfaisance et elle vise promouvoir le mouvement de la conservation de milieux naturels au bénéfice de la collectivité. Ce réseau protège plus de 64 000 hectares à travers le Québec et regroupe plus de 300 experts de la conservation.



Chef de file en conservation de terres privées au Canada et organisme sans but lucratif, Conservation de la nature Canada (CNC) œuvre à la protection de nos milieux naturels les plus précieux et des espèces qu'ils abritent. Depuis 1962, CNC et ses partenaires ont contribué à la protection de 48 000 hectares au Québec, soit une superficie équivalente à l'île de Montréal.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MANDAT TYPE POUR LA PRÉPARATION DE DESCRIPTIONS FONCIÈRES OU TECHNIQUES ET DES PLANS .....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 1 EXEMPLE DE DESCRIPTION TECHNIQUE.....</b>	<b>I</b>
<b>ANNEXE 2 EXEMPLE DE PLAN D'ARPENTAGE .....</b>	<b>III</b>
<b>ANNEXE 3 DESCRIPTION DES IMMEUBLES SUR LESQUELS PORTERA LA DESCRIPTION TECHNIQUE ET LE PLAN.....</b>	<b>IV</b>

---

## MANDAT TYPE POUR LA PRÉPARATION DE DESCRIPTIONS FONCIÈRES OU TECHNIQUES ET DES PLANS

---

Ce mandat type concerne la préparation de descriptions foncières ou techniques (Annexe 1) et de plans (Annexe 2) pour des immeubles visés par des projets d'acquisition de plein droit à des fins d'aires protégées ou encore de constitution de servitudes réelles et perpétuelles de conservation dans le cadre du Projet de partenariat pour les milieux naturels.

Relativement à ce type de projets, le mandat consiste à :

1. Préparer sur format de papier légal (8 ½ x 14 ou 11 x 17), le plan et la description foncière ou la description technique de l'ensemble des lots et parties de lots constituant l'immeuble visé par le projet. Exceptionnellement, le plan peut être produit sur un format de papier plus grand lorsque la superficie de l'immeuble visé est très importante ou que ce dernier est constitué de plusieurs lots et parties de lots. La description des parties de lots doit comprendre le rattachement cadastral, les tenants et les aboutissants, les distances et les superficies de façon à ce que tout soit conforme aux articles 3036 et 3037 du Code civil du Québec.  
Une attention particulière devra être portée à l'identification des lots qui bornent l'immeuble visé et qui sont décrits en tant que lots entiers ou parties de lots. Ainsi il devrait y avoir une concordance parfaite au niveau des lots identifiés comme lots entiers ou encore comme parties de lots dans le texte de la description foncière ou technique et les mêmes lots illustrés sur le plan qui accompagne ces descriptions.
2. Si l'immeuble visé a fait l'objet d'une rénovation cadastrale, utiliser cette dernière comme donnée de base pour délimiter la propriété visée par le projet.

3. Géoréférencer les limites inscrites à votre plan assisté par ordinateur en se référant au Système de coordonnées planes du Québec.
4. Les informations suivantes devront apparaître dans le cartouche du plan: énumération des lots, des rangs, nom du ou des cadastres, nom de la ou des circonscriptions foncières; nom de la ou des municipalités; nom de la ou des municipalités régionales de comté; nom de la ou des régions administratives; date du plan et informations relatives à votre identification et à vos minutes. Sur votre plan devront apparaître les informations sur les unités de mesure utilisées, la superficie totale de l'immeuble visé et l'échelle du plan.
5. Inscrire dans l'en-tête de la description foncière ou technique les informations relatives au pays, à la province, à la circonscription foncière, au cadastre, à la municipalité, à la municipalité régionale de comté ou à la communauté métropolitaine de même qu'à la région administrative. La description foncière ou technique doit comprendre également les éléments cités au point 4.
6. Transmettre, par courriel ou par la poste, le fichier de la description foncière ou technique (docx) ainsi qu'une image du plan (.pdf) et le fichier du plan, au format DXF, DGN ou DWG parfaitement identique au contenu et à la forme des minutes signées.

Lors de la soumission à un arpenteur, les points du mandat listés ci-dessus ainsi que l'Annexe 3 complétée seront transmis dans la demande.

# ANNEXE 1

## Exemple de description technique

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE XXX

DESCRIPTION TECHNIQUE  
UNE PARTIE DU LOT XXX  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE XXX  
VILLE DE XXX

UNE PARTIE DU LOT XX

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une **PARTIE** du lot original **XXXXXX (XXX Ptie)**, cadastre officiel du Canton de XXX, circonscription foncière de XXX, Ville de XXX, et décrite comme suit:

**Commencant** au coin sud-ouest du lot XXX étant le **point de départ**.

De là, vers le nord, dans un gisement de  $8^{\circ}32'09''$ , une distance de deux cent soixante-sept mètres et quatorze centièmes (**267,14 m**).

De là, vers l'est, dans un gisement de  $77^{\circ}23'16''$ , une distance de cent neuf mètres et quatorze centièmes (**109,14 m**).

De là, vers le sud, dans un gisement de  $169^{\circ}35'43''$ , une distance de quatre-vingt-deux mètres et soixante et un centièmes (**82,61 m**).

De là, vers l'est, dans un gisement de  $76^{\circ}09'31''$ , une distance de cent soixante-huit mètres et vingt-sept centièmes (**168,27 m**).

De là, vers le sud, dans un gisement de  $188^{\circ}02'42''$ , une distance de douze mètres et quinze centièmes (**12,15 m**).

De là, vers le sud, dans un gisement de  $189^{\circ}38'40''$ , une distance de cent trente-trois mètres et soixante-deux centièmes (**133,62 m**).

De là, vers l'ouest, une distance de trois cent vingt-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (**329,98 m**) longeant les sinuosités de la rivière XXX jusqu'au **point de départ**.

**Cette partie du lot 373, ci-dessus décrite, est bornée comme suit :**



Vers le **nord** par le Chemin de XXX montré à l'originare, par une partie du lot XXX, étant l'élargissement du Chemin de XXX et par une autre partie du lot XXX; vers l'**est** par une partie des lots XXX et XXX; vers le **sud** par la rivière XXX montrée à l'originare; vers l'**ouest** par une partie du lot XXX.

**Contenant en superficie** soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-sept mètres carrés et huit dixièmes (**63 487,8 m<sup>2</sup>**).

Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres sans l'autorisation écrite de son auteur.

Les mesures mentionnées dans la présente description technique sont en mètres (SI).

Le plan et la description technique sont indissociables.

**SIGNÉ À XXX, LE XXX 2015.**

**DOSSIER No : XXX MINUTE : XXX**

---

**XXXX**

**ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

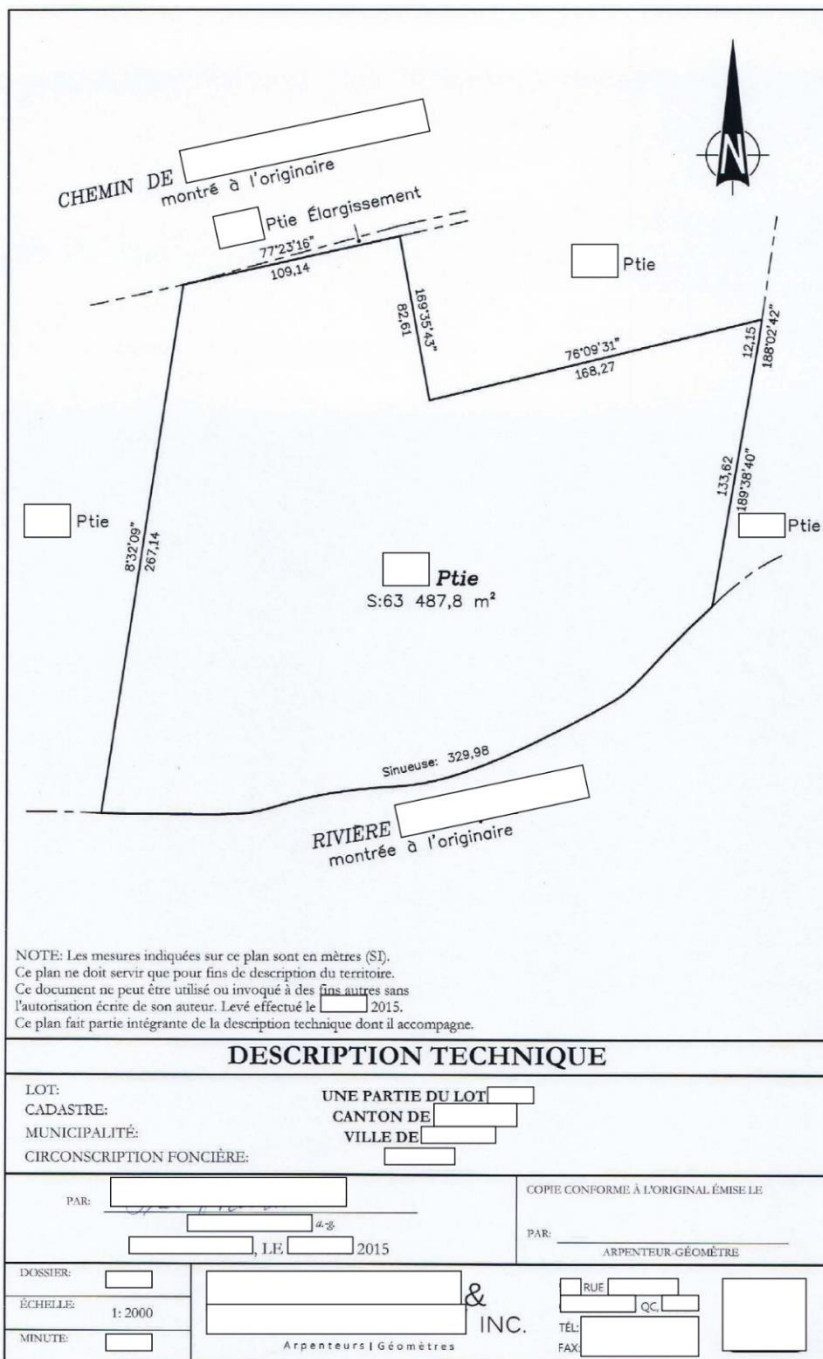
**COPIE CONFORME**

---

**ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

# ANNEXE 2

## Exemple de plan d'arpentage



## ANNEXE 3

### Description des immeubles sur lesquels portera la description technique et le plan

<u>Identification du propriétaire</u>	
NOM :	
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	
<u>Localisation de l'immeuble</u>	
DÉSIGNATION CADASTRALE (LOT, RANG, CADASTRE) :	
NOM DE LA MUNICIPALITÉ :	
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE :	
RÉGION ADMINISTRATIVE :	
RÉFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE (SI CONNUE) :	
SUPERFICIE :	
<u>Pièces jointes à la présente</u> (À COCHER, S'IL Y A LIEU)	
<input type="checkbox"/> Copie des titres naturelle	<input type="checkbox"/> Plan sommaire des limites de la réserve

